

Synthèse philo en vue de l'audience avec le CSP du 5 avril 2018.

I - Questions préalables, avant de répondre à "la commande" du conseil supérieur des programmes (CSP) :

1) *Peut-on s'engager dans la réforme du lycée (en faisant des propositions au CSP), alors que nous demandons son retrait, ainsi que le retrait des réformes qui la conditionnent (bac, parcoursup) ?*

2) *Peut-on néanmoins rester silencieux, sans anticiper sur les risques qui pourraient encore aggraver la situation, si nous nous retrouvions à la fois, devant une réforme du lycée subie et une réforme des programmes décidée sans nous (alors que nous avons des mandats à défendre) ?*

Suite à une consultation de la liste philo du snes (entre le 25 mars et le 2 avril 2018, comptant 65 messages...), les interventions ne permettent pas de trancher. Les attaques actuelles étant structurelles (de la menace sur les statuts de la fonction publique, à la menace sur le lycée et le baccalauréat, le tout sur fond d'une baisse constante de moyens...), ce contexte ne permet pas d'espérer une amélioration quelconque de l'enseignement de la philosophie, tant cet enseignement est conditionné à la survie d'un service public d'éducation, gravement menacé par les réformes en cours...

II - Nos remarques porteront donc sur le rappel de **nos mandats**, de quelques grands principes et des **conditions nécessaires** sans lesquelles, l'enseignement de la philosophie ne saurait être garanti :

a) Enseignement de la philosophie en 1ere :

- conformément à **nos mandats** (le Mans 2005, thème I-14221), le SNES y est favorable en 1ere L (car nous sommes attachés aux séries), à condition qu'il s'agisse d'un enseignement de philosophie (et non d'un enseignement susceptible d'être effectué indifféremment par un professeur de philosophie ou de lettres par exemple...), selon un horaire cadré nationalement (et non laissé à l'arbitraire de l'autonomie des établissements), compatible éventuellement avec une approche interdisciplinaire (conditionnée à un ancrage disciplinaire clairement identifiable).

- ajoutons que le **questionnaire de l'automne 2014** (« états des lieux de l'enseignement de la philosophie », renseigné par 420 collègues), faisait également ressortir cette demande de la part d'une majorité de collègues (cf. point 12 : <https://www.snes.edu/-Pour-un-etat-des-lieux-de-l-enseignement-de-la-philosophie-dans-le-secondaire->)

- enfin, le **groupe philo** rappelle qu'un enseignement proposant une spécialisation en philosophie, n'a pas vocation à se limiter au seul couplage avec la littérature, a fortiori s'il devait servir de leurre – faute d'être budgété – pour faire accepter à la profession la suppression de la filière L...

b) Enseignement de la philosophie en séries technologiques :

- conformément à **nos mandats**, le SNES fait de l'horaire dédoublé (selon un cadre réglementaire national), la condition sine qua non de cet enseignement (cf. le supplément à **l'US n° 607** du 16/10/2004).
- nous pensons que les épreuves actuelles touchent dangereusement à leurs limites (**Congrès de Marseille 2014, thème I, 8-6 + questionnaire mentionné ci-dessus point 11**) et que la réflexion sur leur évolution doit être poursuivie et améliorée, sur la base notamment d'une évaluation concertée, de la session 2018 en série STHR.
- Quant aux programmes, nous mettons en garde contre toute précipitation courant le risque de braquer légitimement la profession. Nous ne sommes néanmoins pas hostiles (cf. **questionnaire** mentionné ci-dessus point 8, voir aussi le CR du **stage philo snes du 5 février 2016 : <https://www.snes.edu/Stage-philosophie-du-SNES-5-02-16.html>**) à ce qui pourrait réduire l'indétermination des programmes, à la double condition : 1) que cela soit favorable aux candidats (champs et couplages de notions davantage pris en compte dans l'élaboration des sujets, allègement concerté du programme...) et 2) de garantir la liberté philosophique de l'enseignant (permettant un enseignement philosophique de la philosophie).

c) Enseignement de la philosophie en séries générales :

- conformément à nos mandats, la condition sine qua non d'un enseignement permettant le développement d'un esprit critique, tient dans la limitation des effectifs par classe, ce qui suppose la création de postes aux concours et non leur scandaleuse réduction constatée depuis le tournant des années 2000 et sévèrement aggravée en 2018.
- La possibilité de proposer un enseignement approfondi de philosophie (soit plus de 4h hebdomadaires) doit être garantie dans chaque lycée (ce qui s'oppose à la réforme Blanquer, proposant une spécialité qui ne sera au mieux, dispensée – faute d'être budgétée – que dans un lycée par ville, voire par bassin...).
- Quant aux programmes (voire aux épreuves), chacun doit avoir en mémoire le contexte dans lequel s'est élaboré le programme Fichant, durant la période agitée 2001-2003. Aussi, nous mettons en garde contre toute tentative de passer en force une réforme qui se ferait à la hâte et sans une large concertation de la profession. Par ailleurs, le snes – à travers son champ syndical - est traversé par les débats qui animent la profession et qui s'expriment dans les différentes associations professionnelles. Aussi, depuis la loi de refondation de l'école de juillet 2013 attribuant au CSP un rôle prédominant sur ces questions, les différents stages que nous avons organisés (<https://www.snes.edu/Est-il-urgent-de-ne-rien-changer.html>), ne nous permettent aucunement de porter au nom des syndiqués, autre chose qu'un appel solennel à la consultation de l'ensemble des collègues.

Pour le groupe philo, JFD.